

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 35 (2005)
Heft: 12

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votre situation a-t-elle changé?

Comme à chaque fin d'année, l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) de Genève s'apprête à reprendre le calcul des prestations à verser, l'année suivante, à ses bénéficiaires.

C'est le moment de vous rappeler qu'il est indispensable que l'OCPA ait connaissance des éventuels changements intervenus dans votre situation, tant financière que personnelle, de manière que le montant de la prestation qui vous sera versée en 2006 corresponde bien à votre situation actuelle. Vous devez également communiquer à l'OCPA toutes les modifications relatives à la situation financière ou personnelle des personnes prises en compte dans le calcul de la prestation.

Ces prochaines semaines, divers documents vous parviendront concernant notamment les montants des rentes auxquelles vous aurez droit en 2006 (rentes LPP, rentes étrangères, etc.). Vous recevrez aussi

un relevé annuel de vos comptes bancaires ou postaux mentionnant le montant de votre fortune et les intérêts annuels.

Nous vous recommandons d'attacher une importance particulière à ces documents qui contiennent des informations susceptibles de modifier le montant de la prestation qui vous est versée. Une augmentation de votre rente LPP, par exemple, peut occasionner une diminution de la prestation reçue de l'OCPA. A l'inverse, une diminution de votre fortune peut engendrer une augmentation de votre prestation.

ANNONCER LES CHANGEMENTS

Tout changement de situation entraîne une mise à jour

des prestations de l'OCPA et peut donner lieu à un versement rétroactif, mais aussi à une demande de remboursement. Toute prestation reçue indûment doit être restituée et il est important de savoir que l'OCPA n'entrera, en principe, pas en matière pour accorder une remise si un changement dans la situation du bénéficiaire, et/ou des personnes prises en compte dans le calcul de la prestation, ne lui a pas été communiqué.

Soyez donc attentifs à de ne pas oublier de transmettre à l'OCPA, une copie des documents mentionnés ci-dessus. Comme pour tout envoi, pensez à mentionner votre numéro de bénéficiaire. Les premiers jours de janvier, vous recevrez la décision relative aux presta-

tions de l'OCPA pour 2006. Nous vous recommandons de vérifier attentivement les chiffres figurant dans ce document de manière à vous assurer que les montants pris en compte correspondent bien à votre situation 2006.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées

Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/octp

Accueil du public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h 00
de 13 h à 16 h

GENÈVE

Les bienfaits de la rythmique

Depuis cet automne, les seniors genevois peuvent suivre des cours de rythmique. Leur but : évoluer en musique et prévenir les chutes.

La rythmique, tous les petits Genevois en ont fait à l'école... sans se douter qu'ils y reviendraient à l'âge de leur retraite. En effet, la méthode d'Emile Jaques-Dalcroze est désormais conseillée à tout âge.

Le travail mené par un gériatre genevois a démontré combien la rythmique pouvait être efficace pour préserver sa mobilité et son équilibre, et pour prévenir les chutes. «Après avoir introduit à l'Hôpital de gériatrie des

cours de tai-chi et de danse, ce médecin s'est intéressé davantage à la rythmique», explique Ruth Gianadda, qui donne des cours de rythmique pour seniors en dehors du cadre hospitalier.

La rythmique est une activité à la portée de tous. «Il n'est pas nécessaire d'avoir une technique préalable, précise Ruth Gianadda. Et du fait qu'elle se pratique sur un accompa-

gnement musical, elle parle à tout le monde de façon très directe.» Les premiers cours accueillent des participants entre 60 et 85 ans.

C.Pz

» Des cours sont donnés à l'*Institut Jaques-Dalcroze*, d'autres dans les maisons de quartier des Minoteries et du Seujet. Pour tout renseignement: tél. 022 718 37 60.

VAUD

Résid'EMS monte la garde

Après le rejet de la loi sur les EMS (LEMS), l'Etat persiste à vouloir financer des lits en EMS. Résid'EMS, de son côté, insiste sur les soins à domicile. Bras de fer en perspective.

D'abord conscient de l'utilité des soins à domicile pour des raisons à la fois économiques et sociales, l'Etat de Vaud se dirigeait, en 1997, vers une suppression de 700 lits en EMS. Quatre ans plus tard, l'étude «Besoins en lits d'hébergement dans le canton de Vaud à l'horizon 2010» constatait que la suppression de 2000 lits d'EMS et le développement des soins à domicile auraient dû être entamés depuis 1996. Mais c'est une autre politique qui a été suivie. Entre 1997 et 2005, moins de 100 lits d'EMS sont supprimés et il n'y a pas eu de transfert de budget en faveur des soins à domicile.

En décembre 2004, une nouvelle loi sur les EMS (LEMS) était présentée au Grand Conseil, proposant notamment un moyen de financer la construction de 600 nouveaux lits d'EMS au prix de 300 000 francs l'unité, soit un total de 180 millions à charge des pensionnaires et des contribuables. Résid'EMS juge aberrant cet investissement massif pour augmenter le nombre de lits, au mépris de la préférence au maintien à domicile constamment exprimée par les intéressés. Une récolte de 16 000 signatures par Résid'EMS a permis aux Vaudois de se prononcer et de rejeter le 17 avril 2005 la LEMS par 76,2%.

Ce rejet écrasant n'a pas empêché le Conseil d'Etat de réunir, deux mois plus tard, ses

«partenaires» pour chercher un autre moyen de faire payer aux pensionnaires et/ou aux contribuables ce qu'ils avaient massivement refusé. Bien qu'aucun financement n'ait été trouvé, les députés vaudois votèrent fin juin 2005 un crédit de 23 millions pour 35 lits supplémentaires.

LONGUE ROUTE

«Face à l'attitude autiste de l'Etat qui persiste à chercher d'autres moyens pour faire payer au contribuable les 600 lits d'EMS programmés, je m'attends à une bataille longue et difficile», déclare Marie Guignard, présidente de Résid'EMS. «On ne peut pas dire qu'il y a besoin de plus de lits d'EMS si on n'a pas mis en œuvre tous les moyens pour favoriser le maintien à domicile soit le développement des soins à domicile, mais aussi de courts séjours en EMS, d'UAT (unités d'accueil temporaire) et de soutien financier aux familles qui gardent les aînés à domicile. S'il s'agit de remplacer des lits non conformes, on devrait procéder par appel d'offres pour trouver des concessionnaires qui répondent au mieux au cahier des charges pour le meilleur prix, ou alors l'Etat devrait gérer lui-même les EMS.» Selon Marie Guignard encore, «ce n'est pas à nous de dire si le modèle doit être étatique ou libéral. Par contre, le système



Marie Guignard, présidente de Résid'EMS, s'attend à une longue bataille.

en vigueur dans lequel tous les budgets sont alloués aux «partenaires» réussit à cumuler tous les défauts de l'économie planifiée de type soviétique et ceux du capitalisme sauvage: copinage, arbitraire, gaspillage, absence de contrôle, absence de concurrence et exploitation du personnel.»

Gérard Blanc

»» Résid'EMS est une association à but non lucratif ayant pour but d'informer toute personne en âge d'être placée en EMS; de l'assister et de la représenter dans toute démarche administrative, civile ou judiciaire; d'œuvrer pour améliorer son bien-être. De plus, Résid'EMS informe sur les droits en matière de soins, de facturation et d'aides financières; soutient dans les démarches administratives; défend les droits des résidants, notamment auprès du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral.

Permanence: 021 653 33 44;
e-mail: residems@bluewin.ch

EMS ou DOMICILE ?

Trop de personnes entrent en EMS alors qu'elles auraient préféré rester chez elles avec leurs habitudes et leur voisinage. Diverses études ont démontré que les soins en EMS coûtent 43% plus cher que les soins à domicile. Grâce au développement des aides au maintien à domicile (courts séjours, UAT, aides aux familles), le Danemark, a réussi en dix ans, à diminuer de 50% le nombre de résidants en EMS. Cela a deux effets positifs: rendre plus heureux les concernés et coûter moins cher à la société.

Gérard Blanc

Le bain rendu facile

avec les baignoires
VitaActiva



L'élévateur est adaptable sur
votre baignoire existante

VitaActiva,
le spécialiste pour
le plaisir du bain
dans l'insouciance

- Excellentes références clients, qualité du service ayant fait ses preuves
- Installation rapide, propre, pratiquement en un jour
- De la demande à la réalisation, tout est entre nos mains
- Une collection riche et variée de baignoires, élévateurs et couleurs
- Sur demande, sur tous les modèles, possibilité d'équipement spécial tel que bain à remous etc.

Pour votre sécurité et indépendance du bain
demandez notre brochure en couleurs gratuite!



Oui, envoyez-moi votre brochure gratuitement et sans engagement de ma part:

Nom:

Téléphone:

Rue:

Code Postal:

Localité:

CH-Gen20050012



VitaActiva AG • Metallstrasse 9 b • 6300 Zug

Téléphone gratuit:
0800 99 45 99 99 (24 h)



Fêtes de fin d'année:

Rendez visite à vos proches en EMS!



**Association pour la défense
des personnes âgées en EMS
et de leurs familles**

Rue des Gares 12 – Esplanade Poste de Montbrillant

Genève – tél. 022 310 82 82 – www.apaf.ch

Accueil au public: mardi - jeudi 14 h à 17 h et sur rendez-vous

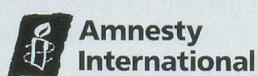
Soutenez notre action en devenant membre de l'association

écouter – conseiller – défendre

**Un testament
en faveur des droits humains**



Brochure gratuite:
Tél. 031 307 22 22



www.amnesty.ch/legs

- Veuillez m'envoyer gratuitement votre brochure sur les legs.
- Veuillez m'envoyer des informations sur Amnesty International.

Prénom / Nom: _____

Rue / n°: _____

NPA / Localité: _____

Merci de renvoyer cette carte-réponse à :
Amnesty International • Christelle Maier • Case postale • 3001 Berne

FRIBOURG

Deux créateurs fribourgeois entrent au musée

Les œuvres de deux pensionnaires de la Maison Saint-Joseph à Châtel-Saint-Denis appartiennent désormais à la Collection de l'Art Brut, à Lausanne. Une exposition pourrait avoir lieu courant 2007.



Gaston Savoy, *La maison*, s. d., craie grasse sur papier (38,2x58cm), Collection de l'Art Brut, Lausanne.



Pierrot Garbani, *sans titre*, s. d., gouache et pastel sur papier (24x32cm), Collection de l'Art Brut, Lausanne.

Photos: Olivier Laffely

« Bonjour, plein d'amour pour toi ! » C'est ainsi que Pierre Garbani, dit Pierrot, saluait son monde à la Maison Saint-Joseph, raconte le directeur de l'établissement Claude Ecoffey. Il se souvient aussi de Gaston Savoy qui annonçait Noël en se promenant avec un mouton et Pâques avec un lapin ou un œuf. Ces deux personnalités, aujourd'hui décédées, viennent de recevoir la consécration en trouvant une place auprès des Aloïse et des Wölfli de la Collection de l'Art Brut à Lausanne.

Après deux découvertes au Japon et aux Etats-Unis, Lucienne Peiry, directrice du musée lausannois, se réjouit de la fécondité artistique qu'elle entrevoit dans le canton de Fribourg: « Il y a un art brut bien vivant tout près de chez nous,

presque à domicile. » Et qui se dévoile parfois par hasard, à l'instar des deux Fribourgeois repérés grâce à la curiosité du peintre vaudois François Burland en visite à la Maison Saint-Joseph.

LE COLORISTE ET L'ANIMALIER

Ces deux créateurs étaient très différents, explique le peintre et art-thérapeute Yves-Alain Repond, animateur de l'atelier de peinture de la Maison Saint-Joseph. « Pierrot Garbani est venu presque accidentellement à la peinture, en participant à une excursion de groupe. Dès sa première création, j'ai senti une puissance et une aisance incroyables, il avait le geste sûr. Ses peintures, des aquarelles ou des gouaches, ne sont pas

figuratives. Il peint des couleurs en mouvement. C'est un coloriste extraordinaire... Ça danse dans la feuille, ça vibre. Je ne lui ai rien appris, il avait tout en lui. » Et pour la petite histoire, quand on demandait à Pierrot s'il préférait peindre ou éplucher les pommes de terre (une activité qu'il aimait), il répondait: « Ça m'est égal. »

Gaston Savoy, de son côté, a toujours dessiné, sur des bouts de papier ou de carton. « Chez lui, tout était rituel, poursuit M. Repond. Il peignait surtout des animaux et des fêtes traditionnelles villageoises, poyas, bénichons, Noël. Il faisait le contour en un trait, malgré un tremblement énorme. On aurait dit qu'il sentait les formes, les ressentait même, il ne regardait d'ailleurs pas toujours son dessin. C'est beau et touchant. »

Les deux personnages se connaissaient. « Ils avaient un respect mutuel sans se parler », témoigne M. Repond. Il leur est arrivé de dessiner sur une même feuille l'un au recto et l'autre au verso. L'un très céleste, avec une peinture jouissive, et l'autre attaché à la terre et au sol. »

FÉCONDITÉ ARTISTIQUE

A la Collection de l'Art Brut, la directrice Lucienne Peiry accueille la création de ces deux peintres, deux cents œuvres de chacun. « Ces peintures sont d'une très haute qualité, par leur force, leur inventivité, leur insolence et leur liberté. » Mme Peiry compte monter une exposition temporaire consacrée à cette donation et à une autre artiste fribourgeoise, Lydie Thominbert. Cette exposition, ac-

compagnée d'un documentaire, pourrait avoir lieu en 2007. Mais il faut encore réunir les fonds nécessaires.

Le climat de la Maison Saint-Joseph a permis de révéler des artistes qui sommeillaient. Yves-Alain Repond est très touché par cette consécration. «C'est un grand plaisir, je suis très honoré. Je crois en la création de toute personne.» Claude Ecofey reçoit «cet immense cadeau» avec émotion. «Des gens mis à l'écart, considérés comme inadaptés aux normes de cette société sont mis en valeur. Entrer à la Collection de l'Art Brut c'est comme pour un Manet entrer au Louvre. Ils auront plus d'avenir que de passé.»

Annette Wicht

CRÉATEURS D'ART BRUT

Qu'est-ce qui distingue la création d'art brut de la peinture? «Les créateurs d'art brut sont d'abord des autodidactes, explique Lucienne Peiry, directrice de la Collection de l'Art Brut. Ils peignent par eux-mêmes (inventent leurs propres règles) et pour eux-mêmes (sans éprouver le besoin de transmettre leurs œuvres aux milieux artistiques). La création d'art brut relève ainsi d'une pratique dissidente, inventive et personnelle avec une force d'expression sauvage. En un mot, l'art brut répond aux critères des trois «S», pour «Secret, Silence et Solitude».»

» Collection de l'Art Brut, 11, av. des Bergières, 1004 Lausanne, tél. 021 315 25 70; fax 021 315 25 71. Ouvert du mardi au dimanche de 11 h à 18 h (y compris les jours fériés). Fermé le 24 et le 25 décembre 2005, ainsi que le 1^{er} janvier 2006.

NEUCHÂTEL

Soutenir des créateurs en achetant des cadeaux de Noël

Le plus grand marché de Noël couvert de Suisse romande ouvre ses portes à Neuchâtel entre le 16 et le 22 décembre. L'occasion de découvrir la production d'artisans dans de multiples domaines.

La manifestation, baptisée «Les Artisanales de Noël», privilégie le travail de création et un contrôle strict est imposé aux candidats. Pour participer à ce marché, il faut vraiment être artisan et non revendeur d'artisanat «made in China» ou d'ailleurs, comme c'est souvent le cas dans ce genre de manifestation. «Nous désirons privilégier l'authenticité et montrer au public le savoir-faire d'artisans suisses ou étrangers», explique Jacques Perrolle, l'un des organisateurs. La majorité des créateurs seront d'ailleurs présents sur leur stand pour faire découvrir aux visiteurs des objets originaux tels que bijoux, luminaires, bougies, sculptures, peintures, vêtements et autres articles de poterie, céramique, vannerie ou maroquinerie. Tout un secteur sera en outre consacré aux produits de bouche, avec diverses spécialités salées et sucrées. «Un accent particulier sera mis sur la décoration afin de créer une ambiance conviviale et pour que les visiteurs puissent flâner dans un lieu respirant la magie de Noël», relève encore M. Perrolle. Aucun détail n'a été négligé et pour avoir une affiche originale, un concours a été organisé dans les écoles post-obligatoires. Sur 32 projets, c'est celui de Julien Tonon, un élève du



Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), qui sera placardé sur les murs de Suisse romande.

Ce marché avait lieu auparavant à La Chaux-de-Fonds et il accueillait quelque 80 000 personnes en six jours. En le déplaçant à Neuchâtel dans une tente chauffée de 4200 mètres carrés située au cœur de la ville, les organisateurs espèrent y accueillir encore plus de monde. L'accès y sera égale-

ment facilité grâce à la proximité des transports publics et avec des possibilités de parking pour les véhicules privés.

A. G.

» Les Artisanales de Noël 05, Place du Port, 2000 Neuchâtel, du 16 au 22 décembre 2005. Horaire: 14 h à 22 h (semaine); 10 h à 22 h (samedi); 10 h à 19 h (dimanche). Entrée payante mais libre dès 19 h.